

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
07 juillet 2020 à 20 heures

N° 2

Présents : Tous les membres en exercice
Convocation du 01 juillet 2020
Secrétaire de séance : BAROUEDEL Anne-Laure

1) Travaux mairie

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le programme de travaux bâtiment mairie - travaux d'isolation, réhabilitation de 2 logements, accessibilité.

Monsieur Régis Bretillot a été chargé de la maîtrise d'œuvre.

Afin de réaliser les travaux, il a été procédé à une consultation selon un marché à procédure adaptée. La date limite de remise des offres a été fixée au vendredi 28 février à 12 h.

Après ouverture par la commission d'appel d'offres réunie le mardi 7 juillet 2020 à 18h, Monsieur Régis Bretillot a procédé à l'analyse des offres reçues, les résultats sont les suivants :

		Resultat AO	
Lot 1	Maconnerie	27910,00	1 offre seulement Lot déclaré infructueux
Lot 2	Menuiseries Ext Int	97158,43	4 offres comprises entre 97158,43 et 132432,55. Lot déclaré infructueux
Lot 3	Placo Iso Peinture	138978,93	1 offre seulement Lot déclaré infructueux
Lot 4	Plomberie Sanitaire	11265,15	Offre retenue Entreprise Girard
Lot 5	Chauffage	106419,20	Offre retenue Entreprise Girard
Lot 6	Electricité	53308,53	Offre retenue Entreprise Balossi Marguet
Lot 7	Carrelage	7710,58	Offre retenue Entreprise Salvi Carrelage
Lot 8	Revetement sol	12526,70	Offre retenue Entreprise Revetec
Lot 9	Agencement	39925,00	Offre retenue Entreprise Grosso
		495202,52	

Vote : 15 pour

2) Travaux eau potable

Monsieur le Maire présente le programme de travaux eau potable 2020 d'un montant de 240 324.00 € TTC réalisé par la Ste Vermot TP.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du dossier, engage une demande de financement

2) Travaux eau potable

Monsieur le Maire présente le programme de travaux eau potable 2020 d'un montant de 240 324.00 € TTC réalisé par la Ste Vermot TP.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du dossier, engage une demande de financement auprès de divers établissements et autorise Monsieur le Maire à négocier et signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Vote : 15 pour

3) Formations des commissions

Monsieur le Maire rappelle que les commissions sont prioritairement chargées d'étudier les dossiers à soumettre au Conseil Municipal.

Elles ont un rôle consultatif et donnent un avis sur les affaires relevant de leur compétence. Le Maire est Président de droit de chacune d'elles.

Il présente des différentes commissions ainsi que la répartition par adjoint et propose leur composition :

► COMMISSION AFFAIRES CULTURELLES - ASSOCIATIONS - TOURISME PATRIMOINE

Vice-présidente : **Christelle Vuillemin**

Communication

Céline Gomard Isabelle Comte-Béliard Nicolas Gauthier

Culture

Emilie Oudot Grégory Bauquerey Benoît Calame Gabriel Sauge
Agnès Ciglia Brigitte Burgunder

Associations

Benoît Calame Gabriel Sauge Isabelle Comte-Béliard

Tourisme Patrimoine

Isabelle Comte-Béliard Céline Gomard Brigitte Burgunder

► COMMISSION RESEAUX - VOIRIES

Vice-président : **Grégory Bauquerey**

Gabriel Sauge Florian Billod Loïc Reymond Benoît Calame

► COMMISSION FINANCES - BOIS

Vice-présidente : **Emilie Oudot**

Finances

Grégory Bauquerey Florian Billod Gabriel Sauge Nicolas Gauthier

Bois

Christelle Vuillemin Grégory Bauquerey Emmanuel Jacquot Florian Billod
Emilie Oudot

► COMMISSION BATIMENTS - MATERIELS

Vice-président : **Gabriel Saugé**

Bâtiments

Christelle Vuillemin Grégory Bauquerey Isabelle Comte-Béliard Céline Gomard
Brigitte Burgunder Loïc Reymond

Matériels

Christelle Vuillemin Grégory Bauquerey Emilie Oudot Loïc Reymond
FLorian Billod

► COMMISSION SCOLAIRE ET PETITE ENFANCE

Rapporteur : **Nicolas Gauthier**

- Agnès CIGLIA - Anne-Laure BAROUEDEL

VOTE des commissions à l'unanimité

4) Personnel communal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission Administrative Paritaire réunie le 26 novembre 2019 a donné un avis favorable suivant :

- Avancements de grade de agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante

- La suppression d'un emploi de agent spécialisé principal de 2ième classe des écoles maternelles permanent à 13.5 heures,

- La création d'un emploi de agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles permanent à 13.5 heures à compter du 20 août 2020

l'assemblée délibérante après en avoir délibéré,

- Décide d'adopter la modification de l' emploi proposée à compter du 20 août 2020

Vote : 15 pour

5) Modification du périmètre de protection actuel autour du monument historique

Vu l'inscription au titre des monuments historiques de la ferme d'éleveur Cordiers, située à Grand'Combe-Chateau, en date du 20 novembre 1986 ;

Vu l'inscription au titre des monuments historiques de la ferme-musée Cordiers, située à Grand'Combe-Chateau, en date du 9 octobre 1979 ;

Vu l'inscription au titre des monuments historiques de la ferme Boillot, située à Grand'Combe-Chateau, en date du 2 mars 1981 ;

Vu la proposition de l'Architecte des Bâtiments de France de modifier les périmètres de protection actuels autour des monuments historiques, fixés à 500 mètres ;

Vu la possibilité de mettre en place un périmètre délimité des abords (PDA) conformément à la loi relative à la Liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine et aux articles L.621-30 et L.621-31 du Code du patrimoine ;

Considérant que le périmètre délimité des abords :

- désignera des immeubles ou ensembles d'immeubles qui formeront avec les monuments historiques un ensemble cohérent ou qui seront susceptibles de contribuer à leur conservation ou à leur mise en valeur ;
- se substituera aux périmètres actuels des 500 mètres ;
- sera plus adapté au contexte communal et aux monuments historiques.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil municipal émet *un avis favorable* pour engager la révision du périmètre délimité des abords autour des trois monuments historiques de la commune de Grand'Combe-Châteleu qui sera soumis à enquête publique conjointement au plan local d'urbanisme. Vote 15 pour

6) Courriers - Divers

Tarifs salle du Pré-Rondot

Après échanges avec les représentants des associations, la commission propose la modification des tarifs de la salle du Pré-Rondot.

Madame Christelle Vuillemin donne lecture des nouveaux tarifs.

Le Conseil Municipal décide de modifier les tarifs suivants à compter du 1er septembre 2020.

Vote : 15 pour

	Tarifs 2020 Habitant GCC	Tarifs 2020 Extérieur GCC
Théâtre GC Châteleu	670	
Mariage 2 jours	550	650
Soirée association	280	430
Soirée privée	350	430
Loto	150	240
Concert	150	
Carnaval enfant	30	
Bal association	300	410
Réunion conférence Avec ou sans entrées	150 et 280	150 et 280
Apéritif	150	250
Banquet des classes	200	
Bal du 13 juillet	Gratuit	
Tables	2	
Chaises	0.5	

Ste Music Service

Le confinement a obligé la Ste Music Services spécialisée dans la réparation d'instruments de musique a stoppé son activité pendant trois mois dans un local appartenant à la commune de Grand'Combe Châteleu.

En conséquence, Monsieur le maire propose au Conseil Municipal un dégrèvement de deux loyers 2 x 103.78 € soit 207.56 € période du 15 mars au 15 mai 2020 .

Vote : 15 pour

L'ordre du jour étant épuisé, les Conseillers n'ayant plus de question, le Président lève la séance à 21 h 45

Le Maire
Jean-Pierre FRIGO

Le Secrétaire
BAROUDEL Anne-Laure

